

Réunion du 5 novembre 2025

Date de convocation : 28 octobre 2025

Affichée le 28 octobre 2025

Le 28 octobre 2025, à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de Gaillefontaine s'est réuni à la mairie. La séance a été ouverte sous la présidence de de M. HENRY Jean-Pierre, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée le 28 octobre 2025. L'avis et l'ordre du jour a également été affiché à la porte de la mairie ce même jour.

Étaient présents : M. FLEURBAEY Georges, Mme DOSSO Françoise, M. DESCAMPEAUX Michel, Mme BELLAY Michelle Adjointes au Maire, Mme BLAS Dorothée Mme DISSAUX Florence, M. HOUARD Martial, Mme NOURTIER Lydie, M. RENOULT Olivier, M. SERBOUH Mehdi

Étaient excusés : M. RICARD Olivier, Mme CASIES Anne,

Étaient absents : BUEE Michel. Mme SWYNEN Catherine

Mme BELLAY Michelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Délibération n°01

ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE

Monsieur HENIN, technicien eau et assainissement, retrace l'historique de cette étude qui a permis de faire un état des lieux du patrimoine du service et de proposer des solutions techniques adaptées en vue d'optimiser son fonctionnement.

Le bureau d'étude VERDI a mis à jour plusieurs points, sur lesquels il convient d'orienter les investissements à venir :

- Remplacement des conduites d'eau potable qui génèrent des CVM ;
- Réhabilitation du réservoir Haut service permettant l'abandon du Bas Service ;
- Réhabilitation de la station de pompage et du refoulement
- Programme de renouvellement du parc des compteurs d'eau

Un chiffrage a été réalisé par VERDI, qui estime l'ensemble des actions à réaliser à 1 114 377.50 € HT. Il conviendra ensuite de définir les priorités en tenant compte des observations et injonctions de l'ARS ; un planning de travaux devra être établi sur les années à venir (2026-2031) et les demandes de financements devront être faites auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les conclusions de cette étude.

Délibération n°02

ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur HENIN, technicien eau et assainissement, retrace l'historique de cette étude qui a permis de faire un état des lieux du patrimoine du service et de proposer des solutions techniques

adaptées en vue d'optimiser son fonctionnement. Cette étude menée par le bureau AQUA ENVIRO, bien qu'ayant été très compliquée à mener à son terme, a permis de faire un état des lieux des réseaux, des installations d'épuration. Il en ressort des problèmes d'infiltrations de la nappe dans les réseaux mais également au niveau de la station d'épuration, expliquant le volume considérable traité.

Le bureau d'étude AQUA ENVIRO a mis à jour plusieurs points, sur lesquels il convient d'orienter les investissements à venir :

- Remplacement des conduites de collecte des eaux usées non étanches à la nappe
- Réhabilitation des installations d'épuration qui laissent passer les eaux parasites dans les ouvrages d'épuration

AQUA ENVIRO, a estimé l'ensemble des actions à réaliser à 1 331 642.50 € HT. Il conviendra ensuite de définir les priorités. Un planning de travaux devra être établi sur les années à venir (2026-2031) et les demandes de financements devront être faites auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les conclusions de cette étude.

Délibération n°03

ÉCLAIRAGE PUBLIC – IMPASSE DES FOSSES

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2025-0-76295-M7160 et désigné « Impasse des Fossés » dont le montant prévisionnel s'élève à 5 280.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 420.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 2 420.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondant à intervenir ultérieurement.

Délibération n°04

EMPRUNT ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions d'emprunt pour la réalisation du programme d'éclairage public « Cité Beau Soleil » (M6040) « Aire de loisirs et city stade » (M6391).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition suivante du SDE76 :

Montant de l'emprunt :	45 365.00 €
Dont part FCTVA	17 420.00 €
Taux :	2.85%
5 échéances annuelles sur la part travaux	6 075.81 €
1 échéance annuelle sur la part FCTVA en intérêts	496.47 €
1 échéance annuelle sur la part FCTVA capital + intérêts	18 412.94 €
Coût total du crédit	3 923.45 €
- autorise monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération n°05**LOCATION DE L'ATELIER CALAC**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association CALAC, locataire de l'atelier de poterie du 43 Grande rue. L'association sollicite la commune pour isoler la salle du 1^{er} étage. En contrepartie des actions pourraient mises en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'effectuer une visite des locaux au cours d'une prochaine commission des travaux, afin d'apporter une réponse à cette demande.

CC4R – RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a été destinataire du rapport d'activité 2024 de la CC4R, comme l'exige la réglementation.

Délibération n°06**CC4R – REGLEMENT DE COLLECTE DU SIEOM**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque conseiller a été destinataire du règlement de collecte du SIEOM.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement.

VELOS CARGOS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu 5 vélos cargos de la part d'une entreprise dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.

Le conseil municipal doit réfléchir à l'utilisation qui doit en être faite.

Délibération n°07**DECISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux arrêts maladie d'agents et à la nécessité de les remplacer pour assurer le service d'entretien ou du centre de loisirs du mercredi, des crédits supplémentaires doivent être votés. Une partie de ces dépenses supplémentaires sont compensées par le remboursement de l'assurance statutaire ou par des indemnités journalières de la CPAM, à hauteur de 7 500€ environ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote la décision modificative n°5 suivante :

Chapitre 012 charges de personnel

Article 6413 : personnel non titulaire : + 9 000 €

Article 6450 : charges de personnel : + 6 000 €

Chapitre 66 charges financières

Article 6688 : autres charges financières : - 15 000 €

COURRIERS DIVERS**Délibération n°08****Association Capoeira Desportiva**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Capoeira Desportiva qui souhaite obtenir un créneau d'utilisation à la salle polyvalente pour la pratique de la capoeira, danse

brésilienne. Elle souhaite obtenir une mise à disposition gratuite, soit le lundi soir ou le vendredi soir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, répond favorablement en ce qui concerne la mise à disposition d'un créneau horaire le lundi soir mais maintient sa décision d'appliquer le tarif de location aux associations sportives à l'année soit 150 €, afin de couvrir une partie des frais de chauffage et d'entretien des locaux.

Le responsable de l'association sera contacté à ce sujet.

Délibération n°09

Riverains de la Grande rue

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des riverains de la Grande Rue, relatif à la dangerosité de cette entrée d'agglomération. Début octobre, un accident de la circulation a eu lieu en raison de la vitesse excessive d'un véhicule qui a réduit à l'état d'épave 3 véhicules en stationnement. Les riverains demandent que la municipalité étudie rapidement une solution afin de réduire la vitesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de solliciter des devis proposant plusieurs solutions : feu de vitesse, écluse, ralentisseur, radar pédagogique....

Délibération n°10

LOCAL DU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Guillaume HURE, président du comité des fêtes qui attire l'attention de conseil municipal sur l'état de très grande vétusté du local mis à la disposition du comité des fêtes et situé rue de la Foulerie. La toiture fuit, la charpente présente des faiblesses et le plafond risque de s'effondrer. Le comité des fêtes a décidé de plus utiliser ce local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- mettre à disposition, provisoirement, l'atelier situé à côté des ateliers municipaux ; ce dernier répond aux normes de sécurité et est suffisamment grand pour le stockage des carcasses de char.
- faire estimer soit la réparation du local de la rue de la foulerie, soit sa démolition pour agrandir le parking des écoles.

Questions diverses

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Benoit Dunet pour le prêt de sa tarière qui a permis de poser plus facilement les panneaux d'entrée d'agglomération.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu les subventions suivantes qui n'étaient pas prévues au BP2025 :

- 4 600 € du Département pour les volets de la mairie
- 10 000 € de la CC4R pour les travaux de voirie de la rue des Fossés
- 7 860 € de la CC4R pour les travaux de toiture de la Halle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 10 décembre prochain.

Madame Bellay informe le conseil municipal que le comité des fêtes organise le 9 novembre une friperie « vide ta chambre » à la salle polyvalente.

Madame Bellay informe le conseil municipal que les échos 2026 sont en préparation, les associations ont fait parvenir leurs photos et article. Une commission communication doit être organisée prochainement pour la mise en page.

Monsieur Descampeaux informe le conseil municipal que l'union commerciale organise un concours de dessin de Noël à l'occasion de la quinzaine commerciale qui débutera le 1^{er} décembre prochain. Les conseillers municipaux seront sollicités pour faire partie du jury le 20 décembre prochain.

Monsieur Houard signale que beaucoup de livreurs et véhicules prennent l'impasse des roses pour accéder à l'EPHAD. C'est le problème des conducteurs qui ne se fient qu'à leur GPS.

Monsieur Fleurbaey informe le conseil municipal que l'opération « 76Mobile » viendra à Gaillefontaine faire une permanence administrative en décembre prochain, à destination de la population.

Madame Dosso informe le conseil municipal que ce sont 800 bulbes destinés à fleurir la commune qui ont été livrés dernièrement ; il en reste 260 à recevoir et à répartir dans les différents espaces verts de la commune.

La parole est donnée au public

Monsieur Durand remercie la commune pour le dossier de restauration des statues de l'église des Noyers. Ce dossier a été transmis au Département pour solliciter des subventions. Les travaux seront lancés dès notification de cette subvention et après inscriptions des crédits au BP2026.

Monsieur Durand signale que le lierre venant de chez Mme Assié envahit le mur du cimetière des Noyers ; Il signale également que les arbres de la propriété de Mme Assié font verdir les tombes du cimetière. Un courrier sera adressé à Mme Assié.

Monsieur Durand signale un nid de frelon chez M. Gressent qui est dangereux pour le voisinage. Un courrier sera adressé au propriétaire.

Monsieur Durand rappelle que le système d'assainissement de l'habitation située au 4bis route de Grumesnil, n'est pas correctement contrôlé par les services compétents ce qui engendre des désagréments. De plus le propriétaire a agrandi sa construction sans autorisation. Ces 2 points seront contrôlés comme il se doit.

Monsieur Durand rapporte au conseil municipal que des habitants se plaignent du mauvais état d'exploitation de la parcelle communale située au carrefour des Noyers. Il rapporte également que l'attribution de cette location par la commune au locataire actuel serait entachée d'illégalité en raison du manque de partialité du fait de la fonction de conseillère et de locataire. Il lui est répondu que l'entretien de cette parcelle est difficile compte tenu de la nature du terrain qui est très humide. En ce qui concerne l'attribution de cette location, elle a été faite conformément à la réglementation puisque l'élue n'a pas pris part aux débats et s'est absentée de la séance.

La séance est levée à 23 heures.